





Bordereau de signature

ARR2017_0163



Signataire	Date	Annotation
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/10/2017	 Visa
Julien Di Benedetto, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	09/10/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-09)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

CABINET DU MAIRE
REF: DV/SB

ARR2017 - 0163

ARRÊTÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 10 OCTOBRE 2017
AU 15 OCTOBRE 2017 INCLUS.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DEL2014_0073 et DEL2014_0075, en date du 28 mars 2014, portant respectivement élection du Maire et des Adjointes au Maire,

VU la délibération n° DEL2016_0018, en date du 12 février 2016, portant élection du 9^{ème} Maire Adjoint,

VU la délibération n° DEL2016_0020, en date du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Vachez, Maire, du 10 octobre 2017 au 15 octobre 2017 inclus.

ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur Anasthasio Diogo 1^{er} Maire-Adjoint et Madame Pascale Natale, 2^{ème} Maire-Adjointe remplacent Monsieur Daniel Vachez, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 10 octobre 2017 au 15 octobre 2017 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
 - Monsieur Anasthasio Diogo 1^{er} Maire-Adjoint
 - Madame Pascale Natale, 2^{ème} Maire-Adjointe,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Article 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 06 OCT. 2017



Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 09 OCT. 2017
Notifié le
Publié le 09 OCT. 2017

